

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1606717V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e) s dans les établissements publics de santé proposés, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, de Pont-en-Vaux, d'Hauville et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cerdon (Ain), un emploi de « directeur(trice) délégué(e) du centre hospitalier du Haut Bugey » ;

Centre hospitalier de Briançon (Hautes-Alpes), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;

Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud à Gap (Hautes-Alpes), un emploi de « chargé(e) de la direction des achats, de la logistique, du plan, des équipements et des travaux » ;

Centre hospitalier de Royan (Charente-Maritime), un emploi de « chargé(e) des ressources budgétaires et financières et du dialogue de gestion » ;

Centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or et EHPAD « Les Arcades » à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), un emploi de « chargé(e) du patrimoine, des travaux, des achats et de la logistique » ;

Centre hospitalier d'Alès (Gard), un emploi de « secrétaire général(e) » ;

Centre hospitalier « Le Mas Careiron » à Uzès (Gard), un emploi de « chargé(e) des affaires financières, service informatique, patrimoine, travaux et affaires générales » ;

Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde), deux emplois :

1. « Chargé(e) du département des ressources matérielles » ;

2. « Chargé(e) du département des ressources humaines » ;

Centre hospitalier universitaire de Montpellier et centres hospitaliers de Millau et de Fenaille (Hérault), un emploi de « directeur(trice) délégué(e) du centre hospitalier de Millau » ;

Hôpitaux du Bassin de Thau à Sète (Hérault), un emploi de « chargé(e) de l'équipement, de la logistique et des achats » ;

Centre hospitalier universitaire de Tours et centres hospitaliers de Luynes et de Chinon (Indre-et-Loire), un emploi de « chargé(e) des opérations au centre hospitalier universitaire de Tours » ;

Centres hospitaliers de Voiron, de Saint-Geoire-en-Valdaine et de Saint-Laurent-du-Pont et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Voreppe et d'Entre-deux-Guiers (Isère), un emploi de « chargé(e) du projet pôle hospitalier, gestion de pôles et des coopérations » ;

Centres hospitaliers de Vendôme et de Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher), un emploi de « chargé(e) des affaires médicales, des ressources humaines et de la formation » ;

Centre hospitalier du Forez à Montbrison et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Champdieu, de Bussièrès et de Panissièrès (Loire), un emploi de « chargé(e) du secrétariat général et du système d'information » ;

Centre hospitalier de l'Agglomération Montagoise à Montargis (Loiret), un emploi de « chargé(e) des achats, de la logistique, des travaux et de la communication » ;

Centre hospitalier « François Tosquelles » à Saint-Alban-sur-Limagole (Lozère), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines, de la formation, du dialogue social et de la communication » ;

Centre hospitalier universitaire de Reims (Marne), un emploi de « chargé(e) des travaux, des services techniques et des ressources biomédicales » ;

Centre hospitalier de Verdun Saint-Mihiel (Meuse), un emploi de « chargé(e) de la filière gériatrique et psychiatrique » ;

Centre hospitalier de Bar-le-Duc et centre hospitalier spécialisé de Fains-Véel (Meuse), un emploi de « chargé(e) des services financiers, du contrôle de gestion, admission/facturation et système d'information » ;

Centre hospitalier de Douai (Nord), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines » ;

Centre hospitalier intercommunal de Clermont de l'Oise (Oise), un emploi de « chargé(e) des affaires logistiques » ;

Etablissement public de santé mentale de Camiers (Pas-de-Calais), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;

Centre hospitalier et centre hospitalier spécialisé d'Erstein (Bas-Rhin), un emploi de « chargé(e) des coopérations, de la contractualisation de la qualité et de la gestion des risques » ;

Centres hospitaliers de Colmar et de Guebwiller (Haut-Rhin), un emploi d'« adjoint(e) au chef du pôle de gestion des relations sociales, de la formation et des écoles et du pôle de gestion de la coopération territoriale et des affaires médicales » ;

Etablissement public de santé de la Sarthe à Allonnes (Sarthe), un emploi de « chargé(e) des affaires financières, contractualisation, contrôle de gestion et gestion administrative des patients » ;

Centre hospitalier d'Annecy-Genevois à Pringy (Haute-Savoie), un emploi de « chargé(e) du projet territorial » ;

Assistance publique-hôpitaux de Paris (Paris), quatre emplois :

1. « Directeur(trice) du site de l'hôpital Paul Doumer » ;
2. « Directeur(trice) du site de l'hôpital Joffre Dupuytren aux Hôpitaux universitaires Henri Mondor » ;
3. « Adjoint(e) au chef de département de la stratégie financière et patrimoniale et chargé(e) du service « pilotage des budgets d'investissement (travaux, équipements, SI) » et de la cellule « analyse financière » ;
4. « Contrôleur budgétaire de groupe hospitalier » ;

Groupe hospitalier du Havre, centre hospitalier de la Risle à Pont-Audemer et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Beuzeville (Seine-Maritime), un emploi de « chargé(e) de la direction du site du centre hospitalier de la Risle de Pont-Audemer et de l'EHPAD « Les Franches Terres » de Beuzeville » ;

Centres hospitaliers de Fontainebleau, de Nemours et de Montereau-Fault-Yonne et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne), un emploi de « chargé(e) des affaires techniques, économiques et logistiques » ;

Centre hospitalier de Versailles (Yvelines), un emploi de « chargé(e) du contrôle interne et de la qualité comptable » ;

Centre hospitalier de Pontoise, groupe hospitalier intercommunal du Vexin et groupe hospitalier de Carnelle Portes de l'Oise (Val-d'Oise), un emploi de « chargé(e) des affaires financières et de la patientèle » ;

Etablissement public de santé « Roger Prévot » à Moisselles (Val-d'Oise), un emploi de « chargé(e) du secrétariat général et des affaires financières » ;

Centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre Abymes (Guadeloupe), deux emplois :

1. « Chargé(e) de la direction organisation, méthodes et gestions des risques » ;
2. « Chargé(e) de l'ingéniering (coordination des achats, de la logistique des travaux et du patrimoine) » ;

Etablissement public de santé mentale de La Réunion et centre hospitalier Gabriel Martin à Saint-Paul (La Réunion), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines au centre hospitalier Gabriel Martin de Saint-Paul »

Peuvent faire acte de candidature :

Les directeurs et directrices d'hôpital titulaires ;

Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2016 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée (arrêté du 15 décembre 2015) ;

Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtu du visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.